



Entretien préalable à une sanction

Par **SEBVRP**, le **25/01/2013** à **14:13**

Bonjour, je souhaite savoir si un courrier remis en main propre contre signature prévaut de lettre officielle donnant le départ du préavis notamment de 3 mois.

De combien de temps l'entreprise dispose pour donner des nouvelles ?

Merci
Cdt

Par **citoyenalpha**, le **25/01/2013** à **16:41**

Bonjour

la lettre remis en main propre contre signature a la même (voir plus de) force probante que la lettre recommandée avec accusé de réception.

Restant à votre disposition.